



# Communiqué de presse



Bordeaux, 15 décembre 2017

## Grippe saisonnière : l'épidémie arrive en Nouvelle-Aquitaine

Selon les données de Santé publique France, la Nouvelle-Aquitaine, actuellement en phase pré-épidémique de la grippe saisonnière, devrait passer rapidement en situation épidémique. Il est encore temps de se faire vacciner et des gestes simples peuvent permettre à chacun de se protéger pour prévenir la transmission de cette maladie, qui peut avoir des conséquences graves chez les personnes fragiles.

### Il est encore temps de se faire vacciner !

L'épidémie 2016-2017 a été à l'origine de plus de 1 500 hospitalisations en réanimation et près de 14 400 décès en France, essentiellement chez des personnes à risque qui n'étaient pas vaccinées.

**La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes fragiles** (personnes âgées et/ou souffrant de maladies chroniques), chez qui elle peut occasionner des complications sévères voire mortelles.

La vaccination est la meilleure prévention de la grippe, elle réduit de plus du tiers (35%) le risque de décès de la grippe chez les sujets âgés, **soit environ 2000 décès liés à la grippe évités chaque année en France**. Plusieurs centaines de décès supplémentaires pourraient être évités si la couverture atteignait l'objectif de 75%. En Nouvelle-Aquitaine, au cours de la saison 2016-2017, seulement 51% des personnes de plus de 65 ans étaient vaccinées.

Au-delà de cet objectif de protection individuelle, la vaccination a également un objectif de protection collective. C'est pourquoi elle est également **recommandée pour les sujets qui sont en contact avec des sujets à risque**, au sein de l'environnement familial ou professionnel, en particulier les **professionnels des établissements accueillant des personnes à risque**.



### PENSEZ-Y !

En Nouvelle-Aquitaine, votre pharmacien peut vous vacciner contre la grippe.

### Pour pouvoir vous faire vacciner en pharmacie, il faut :

Etre âgé de 18 ans et plus. Et être concerné par les recommandations vaccinales en vigueur (à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe).

### Cas particuliers :

Les personnes à risque particulier (terrains immunodéprimés, antécédents de réaction allergique à une vaccination antérieure, patients présentant des troubles de la coagulation ou sous traitement anti-coagulants) ne seront pas vaccinées en pharmacie, mais réorientées vers leur médecin traitant.

- A l'inverse, les patients sous antiagrégants plaquettaires pourront être vaccinés en pharmacie (ex : acide acétylsalicylique, clopidogrel ...).
- Pour en savoir plus sur ces conditions et consulter les recommandations en vigueur, [cliquez ici](#).

### Pour en savoir plus :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/en-nouvelle-aquitaine-votre-pharmacien-peut-vous-vacciner-contre-la-grippe>

## Les bons gestes pour se protéger et limiter la transmission de la grippe

**Si la vaccination reste la meilleure protection, il existe des gestes simples qui contribuent à limiter la transmission de la maladie :**

- Se laver les mains à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique, plusieurs fois par jour,
- Utiliser les mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement après utilisation,
- Lorsque l'on éternue ou tousse, se couvrir la bouche ou le nez avec sa manche ou avec un mouchoir à usage unique, et le jeter immédiatement après,
- Lorsque l'on est malade, porter un masque chirurgical, en particulier pour protéger les jeunes enfants ou les personnes fragiles.

Plus d'informations sur <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/grippe-saisonniere-comment-sen-proteger-1>

**Contacts presse :**  
**Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine**  
Département communication  
Marie-Claude SAVOYE  
Tél : 05 47 47 31 45  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)